



Demande d'exonération facultative de la Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2022

La communauté de communes Terre d'Auge met en œuvre le service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur son territoire, et perçoit à ce titre la Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Au titre de l'article 1521, III 1. du Code général des impôts, le Conseil communautaire a la faculté d'exonérer de TEOM, sur demande préalable dûment motivée, les locaux à usage industriel ou commercial.

Les conditions pour pouvoir bénéficier de cette exonération sont les suivantes :

- Votre local doit être à usage industriel ou commercial
- Votre local est situé sur la communauté de communes Terre d'Auge
- Vous faites appel à un prestataire privé pour l'enlèvement de l'ensemble des déchets que vous produisez (justificatifs à fournir)

La communauté de communes doit délibérer au plus tard le 15 octobre 2021 pour instaurer l'exonération de TEOM pour l'année 2022.

En conséquence, nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre :

- **Votre demande d'exonération motivée,**
 - **Le formulaire ci-joint rempli et signé, avec les justificatifs demandés**
- ⇒ **Le tout avant le mercredi 22 septembre 2021**

par mail à valorisation.dechets@terredauge.fr et accueil@terredauge.fr

ou par **courrier recommandé** à l'adresse suivante :

Communauté de communes Terre d'Auge
Service déchets
9 rue de l'hippodrome – ZI de la Croix Brisée
CS 20070
14130 Pont-l'Évêque

Pour toute demande de précisions, vous pouvez demander le service déchets au 02.31.65.04.75, ou envoyer un mail à valorisation.dechets@terredauge.fr

ATTENTION : Cette demande d'exonération doit être sollicitée chaque année dans les mêmes délais.

Formulaire à compléter – Tous les champs sont obligatoires

1 – Demandeur

Enseigne / Société	
Nom du réfèrent	
Adresse	
Téléphone	
Mail	

2 – Local objet de la demande d'exonération

Commune	
Adresse du local	
Propriétaire du local	
Adresse (si différente)	
Références cadastrales de tous les locaux concernés par la demande (Obligatoire)	Section : Parcelle(s) :

Remarque : si plusieurs locaux sont concernés par votre demande, merci de remplir un nouveau formulaire par local.

3 – Justificatifs à fournir obligatoirement

Factures de collecte et/ou de traitement des déchets datées de moins de 6 mois.

Fait à _____

le ____/____/____

Signature du demandeur et cachet